

AUDIT – CONSEIL – EXPERTISE – *managers*

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL ET CORRESPONDANCE : 38, rue Rennequin – 75017 Paris

Tél : 06 16 19 51 01

Email : auditconseilmanagers@gmail.com

DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 30.06.2020

**DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
ASSOCIATION DECLAREE
65, AVENUE JEAN MERMOZ
93120 LA COURNEUVE**

SIRET : 322.499.179.00024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur, sur la base des éléments disponibles, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SB.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale, sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date de clôture des comptes, relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le Président nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 5 octobre 2020

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of vertical and diagonal strokes, likely representing the name Sylvain Blot.

Le gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

**DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
ASSOCIATION DECLAREE
65, AVENUE JEAN MERMOZ
93120 LA COURNEUVE**

SIRET : 322.499.179.00024

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune de ces conventions.

Fait à PARIS, le 5 octobre 2020

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris



Le gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

Bilan Actif

DISTRICT DE LA SEINE ST-DENIS

Période du 01/07/19 au 30/06/20

Edition du 06/10/20

Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 711	4 711		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	200 000		200 000	200 000
Constructions	1 481 543	253 978	1 227 565	1 275 197
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 650	6 227	424	573
Autres	302 438	141 895	160 543	177 303
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	1 995 342	406 811	1 588 531	1 653 074
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	4 650		4 650	1 519
Autres créances	283 769		283 769	299 346
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15		15	15
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	89 957		89 957	77 195
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	11 545		11 545	12 435
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	389 936		389 936	390 511
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 385 278	406 811	1 978 467	2 043 584
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				299 964
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

DISTRICT DE LA SEINE ST-DENIS

Période du 01/07/19 au 30/06/20
Edition du 06/10/20
Devise d'édition EURO

	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	485 687	485 687
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	483 896	236 605
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	58 623	247 291
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	296 191	317 777
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	1 324 397	1 287 360
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	120 329	6 500
Provisions pour charges	36 125	32 102
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	156 454	38 602
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	316 523	345 106
Emprunts et dettes financières diverses (3)	19 035	8 198
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 717	232 438
Dettes fiscales et sociales	86 340	96 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		35 000
TOTAL IV DETTES	497 616	717 622
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 978 467	2 043 584
(1) A plus d'un an 300 234 A moins d'un an 197 382		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

SB

Compte de Résultat en liste

DISTRICT DE LA SEINE ST-DENIS

Période du 01/07/19 au 30/06/20
Edition du 06/10/20
Devise d'édition EURO

	30/06/2020	30/06/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises	60	665
- Production vendue [biens et services]	561 935	542 079
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	561 995	542 744
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	354 340	441 445
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	38 318	
- Cotisations		
- Autres produits	1	
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	954 654	984 188
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	1 200	2 536
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 492	78 480
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	305 540	508 150
- Impôts, taxes et versements assimilés	49 789	40 237
- Salaires et traitements	242 365	277 980
- Charges sociales	78 035	107 073
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	125 504	128 640
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 023	4 023
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	972	289
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	810 920	1 147 407
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	143 735	(163 219)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	279	196
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	279	196
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	3 618	4 056
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	3 618	4 056
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(3 339)	(3 860)

SB

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/07/19 au 30/06/20
Edition du 06/10/20
Devise d'édition EURO

DISTRICT DE LA SEINE ST-DENIS

	30/06/2020	30/06/2019
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	140 396	(167 079)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	10 470	1 127
- Sur opérations en capital	21 586	443 486
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 056	444 613
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		483
- Sur opérations en capital		29 760
- Dotations aux amortissements et aux provisions	113 829	
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 829	30 243
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(81 772)	414 370
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	986 990	1 428 997
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	928 366	1 181 707
EXCEDENT OU DEFICIT	58 623	247 291
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature	466 050	526 024
- Dons en nature		
TOTAL	466 050	526 024
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

SJB

DISTRICT DE SEINE-SAINT-DENIS

ANNEXES LEGALES

SD

Annexes légales

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat 1 978 466,85 euros.

Le résultat net comptable est excédent de 58 623,29 euros.

Les notes et tableaux ci- après font partie intégrante des comptes annuels.

SD

PRINCIPES, REGLES ET METHODE COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan comptable Général 1999, aux prescriptions du code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et de fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas incus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits des mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée du risque de recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sorte de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetées de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

La provision s'élève à la clôture de l'exercice (30/06/2020) à 36 125 euros.

Provision pour litiges :

La provision s'élève à la clôture de l'exercice (30/06/2020) à 81 020 euros.

Provision pour Fonds de solidarité :

La provision concerne chaque licencié du District 93.

La provision s'élève à la clôture de l'exercice (30/06/2020) à 39 309 euros.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations brutes : 1 995 342 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 711			4 711
Immobilisations corporelles	1 929 670	60 961		1 990 631
Immobilisations financières				
TOTAL	1 934 381	60 961		1 995 342

- Amortissements et provisions d'actif : 406 811 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 711			4 711
Immobilisations corporelles	276 597	125 501		402 098
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	281 308	125 501		406 811

- Etat des provisions :

- Provisions pour dépréciation d'actif : 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

SD

- Provisions au passif : 156 454 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	38 602	117 852			156 454
TOTAL					

- Etat des échéances des créances et des dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Etat des créances : 299 964 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	299 964		299 964
TOTAL			

- Etat des dettes : 517 220 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	316 523	25 687	290 836	
Dettes financières diverses	9 398		9 398	
Fournisseurs	75 717	75 717		
Dettes fiscales & sociales	86 341	86 341		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 637	9 637		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	497 616	197 382	300 234	

- Charges constatées d'avance : 11 545 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	11 545
TOTAL	11 545

- Charges à payer par postes du bilan : 65 688 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 032
Dettes fiscales & sociales	47 134
Autres dettes	
TOTAL	55 166

- Notes sur le compte de résultat

- Ventilation du chiffre d'affaires : 561 995 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaire	Montant	Taux
Ventes de marchandises	60	0.00%
Prestations de services	561 935	100%
TOTAL	561 995	100,00 %

- Ventilation subventions d'exploitation : 354 340 €

Nom du subventionneur	Montant
Conseil Général DRIF	7 500
Ligue	123 577
F.F.F	29 763
Conseil Général	128 000
Pôle Emploi	5 000
Agence National du Sport	60 500
TOTAL	354 340

- **Autres informations :**

- **Engagements et suretés réelles consenties**

Les cautions, avals et garanties données sont les suivants :

- Privilège de prêteur de deniers

	Montant des Dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	246 523	246 523

Les cautions, avals et garanties reçues sont les suivants :

- Néant

- **Rémunération des dirigeants**

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros.

Le montant des rémunérations des trois plus cadres salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice 137 805,48 euros.

- **Effectifs moyens**

L'effectif moyen de l'exercice est de 6 dont 2 cadres et 4 non cadres.

- **Honoraire Commissaire aux comptes**

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à 6 944 euros TTC pour l'exercice clos au 30/06/2020

- **Nature et évaluation des contributions volontaires**

Les contributions volontaires présentent un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent pour l'essentiel aux travaux effectués par les bénévoles, notamment dans les commissions et au conseil d'administration et du bureau.

Nos bénévoles ont fourni lors de l'exercice des prestations gratuites valorisées à 466 050 euros.

SB